

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE

28 JAN. 2026

Directrice de cabinet

2026-1144

Madame la Secrétaire générale,

La Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a bien reçu votre courriel du 23 janvier, par lequel vous avez attiré son attention sur le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de simplification de la vie économique. Elle m'a chargée de vous répondre.

Si la Présidente est pleinement engagée auprès des entreprises et des travailleurs afin de simplifier leurs démarches et leur vie administrative, elle ne peut que constater que plusieurs dispositions du projet de loi de simplification de la vie économique donnent lieu à de vifs débats parmi les groupes politiques parlementaires comme au sein de la société civile. C'est en particulier le cas de la suppression d'instances consultatives et de la suppression des zones à faibles émissions, votées par amendements au cours des débats.

Si la CMP a permis de trouver certains compromis – notamment la possibilité pour les conseils régionaux de maintenir un conseil économique, social et environnemental régional –, force est de constater qu'en l'état, de nombreux points de désaccord demeurent. C'est la raison pour laquelle, lors de la Conférence des Présidents du 27 janvier, le Gouvernement a fait le choix de retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, jusqu'à nouvel ordre, la lecture des conclusions de la CMP sur ce projet de loi.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Lila MAHNANE



Madame Valérie RAMAGE  
Secrétaire générale  
Syndicat CGT  
Conseil départemental des Yvelines  
2, place André Mignot  
78000 VERSAILLES